

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE BOBOYE
COMMUNE URBAINE DE BIRNI N'GAOURE

Première Session ordinaire du Conseil Municipal de la Commune Urbaine de Birni N'Gaouré au titre de l'année 2023, tenue du lundi 17 au Mercredi 19 Avril 2023.

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois et le lundi dix-sept, Mardi dix-huit, et Mercredi dix-neuf du mois d'avril s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune Urbaine de Birni N'Gaouré pour la première session ordinaire de l'année. La Session s'est tenue dans la salle habituelle des délibérations de la Mairie sous la présidence de **Mme Seyni Ramatou Abdou**, Présidente du Conseil Municipal

Etaient présents les conseillers suivants :

<u>N°</u>	<u>NOMS</u>	<u>PRENOMS</u>	<u>FONCTION</u>	<u>PROVENANCE</u>
1	Monsieur Hamidou	Adamou	élu	Kourfaré
2	Monsieur Amadou Toudjani	Kisso	élu	Korankassa Zarma
3	Monsieur Ali	Hama	élu	Doubidana Ali
4	Monsieur Mamane	Amadou	élu	Birni N'gaouré
5	Monsieur Hima	Seyni	élu	Karra
6	Monsieur Oumarou	Adamou	élu	Donoudibi Zarma
7	Madame Seyni Ramatou	Abdou B	élue	Donoudibi Peulh
8	Madame Haoua	Kosseyti	élue	Sakirey Zarma
9	Madame Aichatou	Saidou	élue	Tchegawa
10	Madame Oumou	Adamou	élue	Karra

Etaient absents, les conseillers suivants :

<u>N°</u>	<u>NOMS</u>	<u>PRENOMS</u>	<u>FONCTION</u>
1	Monsieur Djafarou	Amadou	élu
2	Madame Ramatou	Soumana	élue
3	Monsieur Saidou	Amadou	élu
4	Monsieur Siddo	Hama	élu

5	Monsieur Yayé	Idé	élu
6	Monsieur Nouhou	Yahaya	élu

Membres de droit ayant donné mandat :

N°	NOMS	PRENOMS	FONCTION
1	NEANT		

Etaient présents membres de droit :

N°	NOMS	PRENOMS	FONCTION	Provenance
1	Daouda	Soumana	Rpt chef de canton	Birni N'Gaouré

Etaient absents membres de droit :

N°	NOMS	PRENOMS	FONCTION
1	Honorable Députée Rakia	Ali Beidi	élu
2	Honorable Députée Hadiza	Seyni Djermakoye	élu

Le secrétariat est assuré par Mr Abdourahamane Djibo Secrétaire General par intérim de la commune.

Après vérification du quorum ; l'ouverture officielle de cette première session a commencé par une fatiya prononcée par un participant.

La Présidente du conseil Municipal a pris la parole ; avant de prononcer son mot de bienvenue, elle a tout d'abord expliqué les raisons de l'absence du Préfet, représentant de l'autorité de tutelle. En effet sur la route de Dosso non loin du village de Setti Djerma un véhicule a obstrué la route suite à un accident dont le bilan est de deux morts et un blessé grave ; une minute de silence a été observée à leur mémoire.

Elle a continué en souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux et aux invités qui ne ménagent aucun effort pour répondre toujours aux invitations de la commune.

Cette session du conseil municipal est la première de l'année 2023 et répond aux exigences du code des collectivités territoriales, c'est pour cette raison l'ordre du jour comporte la présentation et l'examen du compte administratif et de gestion. Des documents qui retracent l'exécution du budget que vous avez autorisé à travers une délibération. Je vous demande alors de l'examiner avec toute la rigueur possible pour donner votre avis.

A la fin de son mot la Présidente du conseil municipal a adressé au nom du conseil ses félicitations au nouveau chef de canton pour son intronisation et au nouveau Préfet du département.

Après son intervention une pause a été prise pour permettre aux invités de se retirer.

Les travaux de cette première session ordinaire ont repris avec l'amendement de l'ordre du jour. Les points inscrits sur l'ordre du jour initial sont :

1. Examen et adoption du PV de la session précédente,
2. Présentation du compte administratif et de gestion,
3. Examen et adoption des deux comptes,
4. Les activités intercession.

Les conseillers municipaux à tour de rôle ont pris la parole pour apporter leurs contributions à l'enrichissement de cet ordre du jour.

Ainsi l'ordre du jour amendé et discuté au cours de ces trois jours de session s'articule autour des points suivants :

1. Examen et adoption du PV de la session précédente ;
2. Présentation du compte administratif et de gestion,
3. Examen et adoption des deux comptes,
4. Remaniement budgétaire,
5. Attribution d'une parcelle pour construction du siège de l'état civil départemental,
6. Les activités intercession.

Du point 1 : Examen et adoption du PV de la session précédente

Le secrétaire a procédé à une lecture magistrale du PV suivi attentivement par les conseillers. A la fin une plage est ouverte pour permettre aux élus d'apporter soit des corrections au texte ou de demander la prise en compte de certains éléments débattus lors de la session qui ne ressortent dans le texte.

Ainsi les conseillers ont relevé certaines fautes liées à la forme du texte qui ont été corrigées séance tenante par le Secrétaire général.

Enfin l'annamite le conseil a adopté le PV de la session précédente.

Du point 2 : Présentation du compte administratif et de gestion

A. Présentation du compte administratif

Il s'agit de la partie administrative de l'exécution du budget communal. Cette présentation est faite par le Secrétaire Municipal qui est le bras technique du Maire.

Ainsi, en application du principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable, nous distinguons deux phases dans l'exécution du budget local : La phase administrative et la phase comptable.

La phase administrative est transcrite en comptabilité dite administrative tenue par l'ordonnateur. Dans cette présentation le SM a retracé les droits constatés au Titre 1 et 2 du budget ; les dépenses engagées au budget ordinaire et investissement. Les opérations constatées au compte hors budget et au niveau de l'édilité ont été exposées.

Enfin de son exposé un solde a été présenté qui résulte de la différence entre les droits constatés et les dépenses engagées. Il faut l'exposer a été faite en langue pour permettre à tous les conseillers d'être sur la même longueur d'onde.

B. Présentation du compte de gestion

C'est au tour du receveur municipal de prendre la parole pour présenter le compte de gestion. La phase comptable de l'exécution du budget communal est tenue par ce dernier. Tout comme le SM ; il a commencé avec les recettes réellement encaissées au cours de l'année. Dans son exposé il a rappelé que le versement de beaucoup de taxes ordinaires donne droit au paiement d'une remise de 10% du montant versé à la partie versante alors qu' au niveau de l'ordonnateur ce constat n'est pris en compte au moment de l'établissement du titre de recette. Au niveau des dépenses ; elles sont celles envoyées par l'ordonnateur à travers le titre de liquidation qui est le mandat de paiement.

Du point 3 : Examen et adoption des deux comptes

Après les deux présentations les conseillers ont pris la parole pour porter des appréciations. Ils ont tout d'abord établis la conformité des écritures des deux comptes, ensuite ils ont décrit le taux de recouvrement de toutes les taxes mais surtout celui la taxe municipale qui est de plus en bas. Il est donc impératif à la commune de penser à des nouvelles stratégies de recouvrement de toutes les taxes.

La présidente du conseil municipal a profité de cette discussion sur explication du receveur municipal pour demander au conseil de prendre une délibération sur le recouvrement des taxes qui permet aux agents et au Maire d'utiliser tous les moyens légaux pour mettre la commune dans ses droits.

A ce niveau le conseil a pris deux délibérations : conformité et adoption de deux comptes et sur le recouvrement des taxes.

Les travaux de cette première journée ont été suspendus à 16 heures pour permettre au secrétaire municipal de préparer le remaniement qui a pour objectif de prendre en compte la dotation FIL.

Du point 4 : Remaniement budgétaire

La commune a reçu du Programme d'appui aux collectivités territoriales PACT 2 un appui financier dénommé FIL qui est le fonds d'investissement local. Sur instruction du partenaire et l'agence des financements des collectivités Territoriales ANFICT ; les communes qui ont reçu ces fonds doivent les prendre dans les différents budgets. C'est pour répondre à cette instruction que ce remaniement est préparé.

La commune a prévu avec ce montant de construire un bloc de deux classes à l'école primaire de karra et une grande salle de consultation prénatale au CSI urbain.

Les inscriptions de ce remaniement se feront uniquement au Titre II ou budget d'investissement.

Ainsi le secrétaire municipal a présenté le remaniement comme suit :

- Inscription du montant total aux recettes d'investissement au chapitre XXII Article 7 soit la somme de 33 229 165 F ;
Ce montant est réparti en dépenses d'investissement comme suit :

- Construction d'un bloc de deux (2) classes à l'école karra pour un montant de 14 955 113 F au chapitre XXII Article 1;
- Construction d'une grande salle de consultation prénatale au CSI Urbain pour un montant de 18 274 052 F au chapitre XXII Article 2

Le conseil a approuvé par délibération ce premier remaniement budgétaire de l'année.

Du point 5: Attribution d'une parcelle à la Direction départementale de l'état civil

La Direction départementale de l'état civil de Boboye a reçu un financement pour construction d'un siège. Il faut préciser que depuis l'ouverture de cette direction départementale son siège se trouve dans un bâtiment de location.

Ainsi la Préfecture a touché la commune pour l'obtention d'une parcelle pouvant abriter le nouveau bâtiment de la Direction. Mais après consultation du service régional de l'urbanisme, la commune ne peut pas octroyer une de ses parcelles à un service. La seule alternative c'est à travers les réserves qui sont des propriétés de l'Etat. Il faut alors convoquer la commission locale d'urbanisme pour étudier la question et faire rapidement des propositions au Maire. Cette proposition écrite doit être introduite au Ministre de l'urbanisme pour obtention d'une autorisation de déclassification de la réserve au profit de la commune. C'est pourquoi le conseil a pris une délibération pour permettre au Maire d'agir pour trouver par tous les moyens légaux un terrain pour la Direction départementale de l'Etat civil.

Du point 6: Activités intercession

Cet ordre du jour de la session a permis d'informer les conseillers des activités ; des déplacements ; du niveau d'exécution certaines délibérations et l'avancement des réalisations.

Le premier sujet abordé par la Présidente du conseil municipal est l'exécution des travaux du marché de Birni N'Gaouré. Les conseillers ont été informé du taux d'exécution des travaux qui est à plus 96 ; 02%. La réception technique des travaux aura lieu très prochainement.

Des activités des partenaires techniques et financiers : World vision, un des partenaires de la commune a distribué des chèvres dans ses villages d'intervention. Pour bien suivre les activités des points focaux ont été désignés pour chaque domaine d'intervention de l'ONG.

L'ONG ISLAMIC RELIEF a aussi distribué dans ses villages des kits ramadan qui sont composés :un sac de riz 50 kg, 50 kg de mil ; 5 litres d'huile et 5 kilos de sucre. L'ONG a aussi placé des taurillons pour la fête de Tabaski à raison de 135 000 francs par tête dans ses villages d'intervention.

Avec le concours de la plateforme paysanne ; la maison du paysan de Birni N'Gaouré est retenu comme centre national de fabrication des pompes modernes. En effet avec le financement de FUSAN qui est une branche de I3N ; des pompes équipées en énergie solaire seront fabriquées et mise à la disposition des producteurs sous forme de prêt.

Toujours avec l'intervention des partenaires ; la commune a bénéficié de la mise en place de quatre unités de transformation de l'arachide.

SWISSCONTACT à travers sous projet PROMEL qui intervient pour la mise en valeur de certaines unités de valeur a équipé quatre groupements de la commune en matériels de transformation. Ces groupements ont reçu un renforcement.

Le camion frigorifique dont la commune a bénéficié avec son partenaire Pnud sera livré dans les prochains jours. Ce matériel roulant servira au transport des productions maraichères des différents sites vers les grands centres urbains. Les procédures d'immatriculation du camion sont déjà engagées.

La Présidente du conseil municipal a informé le conseil de la restructuration de notre site intégré en formation agricole SIFA qui est aujourd'hui appelé SFMA. La coopération Suisse qui est le premier bailleur de la mise en œuvre de ce programme a cédé la gestion à l'Etat à travers les collectivités territoriales. C'est ainsi que ces sites deviennent des démembrements des différents centres de formation en métier.

Des différents déplacements de la Présidente du conseil municipal :

Dans le cadre de la journée mondiale de la femme une délégation Nigérienne conduite par la Ministre en charge de la question s'est rendue

aux Etas Unis. Cette délégation dont nous faisons partie a représenté le Niger pour la commémoration de cette journée dont le thème retenu est : Maitriser les nouvelles technologies pour mieux apprendre.

Enfin le Maire a informé le conseil de la reprise de l'éclairage public sur le fonds spécifique d'électricité versé par la Nigelec aux collectivités territoriales. Après les travaux les anciens panneaux solaires et quelques batteries ont été récupérés. Ces matériels sont stockés dans le magasin ; il faut alors décider de leur utilisation. Après des échanges le conseil a demandé au MAIRE de vendre pour être versé dans le compte de la commune, ceci est sanctionné par une délibération.

Après l'épuisement de l'ordre du jour, la Présidente a procédé à la clôture de la session première session ordinaire le mercredi dix-neuf avril deux mil vingt-trois à quinze heures treize minutes.

Le Secrétaire Général
Abdourahamane Djibo

La Président du conseil
Mme Seyni Ramatou Abdou